



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Décembre 2025

01 12 : Mimizan – Le maire répond au courriel qui lui avait été adressé le 07/11/2025 au sujet du projet de révision allégée du plan local d'urbanisme :

« ... Concernant la plage de Lespeciers, cette plage n'est pas un oubli... Cette plage reste un espace naturel remarquable et ne sera en aucun cas modifié en son zonage au PLU. A propos de la délimitation des emplacements des installations éventuelles, ces derniers ne sont pas définis au sein du document graphique du PLU. Leur emplacement sera défini au sein du dossier de demande de renouvellement des concessions de plage que la commune devra adresser aux services de la préfecture. En effet ces emplacements étant situés dans l'emprise du domaine public maritime, propriété de l'État, une demande de gestion de ce domaine sera ainsi demandée par la commune sous forme de concession. Ainsi ce dossier définira l'emplacement géographique, l'architecture des installations et leur gestion.... »

01 12 : Mimizan : Le maire écrit : « ... la délibération du prochain conseil municipal du 02/12/2025 va arrêter la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme... J'ai l'honneur de vous convier à la réunion d'examen conjoint de ce dossier qui se tiendra le mardi 09 décembre à 14 heures salle de réunion en Mairie de Mimizan ou par visioconférence Teams... »

01 12 : Soorts-Hossegor : Enquête publique préalable Procédure de modification n°2 du Plan local d'urbanisme Intercommunal de la C.C. Maremne Adour Côte Sud

Accès au registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6818/contributions>

Me Dominique Wattine écrit au commissaire enquêteur contribution n° 85 et ses 3 fichiers joints PDF : « Dans l'intérêt de la Fédération SEPANSO LANDES que mon cabinet a représenté dans le cadre de recours dirigés contre le PLUi approuvé le 27 février 2020, par la présente je vous prie de prendre connaissance des observations suivantes sur le projet de modification n° 2 PLUi en cours d'enquête publique. Mon observation porte sur le classement en zone N d'espaces remarquables du littoral du secteur dit du Rey à Soorts-Hossegor.

A bon droit, et conformément au principe de l'autorité de chose jugée, la Communauté des Communes Maremne Adour Côte Sud a pris acte, par cette modification n° 2, de l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Bordeaux 21 BX 03362 du 25 avril 2023 et du jugement du Tribunal administratif de Pau du 27 juin 2023 ayant jugé qu'il s'agit ici d'espaces naturels remarquables au sens de l'article L 121-23 du code de l'urbanisme. (jugement et arrêt définitifs) (v. à ce sujet point 5.2.8 et pages 95 à 98 du rapport de présentation de la modification n° 2 mis en ligne). Dans ces conditions je vous remercie de bien vouloir considérer que la contribution n° 39 déposée le 25 novembre dernier sur le registre dématérialisé (Csts Bahegne) est inappropriée et d'y réservier un avis défavorable... »

02 12 : LGV – SGPSO : Le préfet de la Région Occitanie refuse de suspendre la consultation publique organisée sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SNVCF pour la réalisation d'opérations préalables à la construction de la ligne ferroviaire nouvelle. Consultation conforme au code de l'environnement.

02 12 : Port de Bayonne-Tarnos – Affaire 23BX02117 – La Cour administrative d'appel, saisie par la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, décide d'annuler le jugement du 22 mai 2025 du Tribunal administratif de Pau (9 pages). Les associations avaient contesté la modification de l'article 26 du règlement intérieur du port en tant qu'il autorise les activités de pêches dans les limites administratives de ce port par un nouvel article 26.3.

Les juges ont fermé les yeux sur la protection des poissons migrateurs.

02 12 : Bordeaux – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine

02 12 : Nématodes – Réunion du groupe de travail Forêt du Comité français UICN – Hervé Le Bouler a participé en tant qu'expert indépendant) - Compte rendu : 4 pages + Powerpoint 13 pages.

03 12 : Haies – Participation à la consultation - Projet de décret fixant les règles et procédures applicables à la destruction de haies

« *Sous prétexte de simplifier, l'administration en proposant ce décret s'expose à nos critiques. En effet nos retours d'expérience nous permettent d'affirmer que la conception de la haie présente dans le décret permettrait des atteintes aux haies. Le mécanisme de traitement laisse énormément à désirer. Nous tenons à faire observer que les moyens actuels, en particulier présentations photographiques, ne permettent pas vraiment d'apprécier une situation (nous pouvons même craindre une manipulation informatique !). L'autorisation de trouées de 5 mètres semble être l'exemple même de mauvaise idée puisque justement une trouée naturelle peut être un facteur positif pour la biodiversité, surtout si l'on n'ignore pas qu'une trouée s'embroussaille naturellement (la trouée devrait être intégrée dans la définition de la haie)*

Il faut impérativement faire respecter la séquence Éviter-Réduire-Compenser. Toutes les Chambres d'agriculture qui reçoivent des financements publics devraient prévoir un budget dédié à l'assistance technique des agriculteurs. Une nouvelle fois la SEPANSO conteste l'évaluation du mécanisme de compensation proposé.

En tous cas il conviendrait de bien préciser que les ripisylves doivent être rigoureusement protégées. Enfin et surtout il faut impérativement rappeler que la réglementation visant les espèces protégées doit être respectée.

La SEPANSO Landes espère que les ministres concernés prendront bien en compte l'avis du Conseil National de Protection de la Nature. »

03 12 : Pau – Affaire 2400264-3 – Audience au Tribunal administratif de Pau - La Fédération SEPANSO Landes demande l'annulation de l'arrêté n° 040150 22 X 0002 pris par le maire de Léon le 27 juillet 2023 portant délivrance au profit de Mme Barneix-Geyer, d'un permis d'aménager un parc résidentiel de loisir, 18 lots pour des habitations légères de loisirs exploitées en gestion hôtelière, un bâtiment d'accueil du public, une maisons d'habitation destinée au logement de Mme Barneix-Geyer, un parc de stationnement de 50 places de parkings, réhabilitation de bâtiments existants pour salle polyvalente et restaurant, sur un terrain sis avenue du lac.

Me Dominique Wattine a défendu les intérêts de la SEPANSO. Françoise Delaunay, administratrice de la SEPANSO et plusieurs habitants de la commune ont assisté à l'audience.

Le rapporteur public a conclu à un rejet au fond

03 12 : Pau - Affaire 2400264-3 – Audience au Tribunal administratif de Pau - La Fédération SEPANSO Landes demande l'annulation de l'arrêté préfectoral n° 40-2023-11-29-00002 en date du 30/11/2023 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats en vue de l'aménagement d'un resort touristique dénommé Paloma à Léon au profit de Mme Barneix-Geyer.

Me Dominique Wattine a défendu les intérêts de la SEPANSO. Françoise Delaunay, administratrice de la SEPANSO et plusieurs habitants de la commune ont assisté à l'audience.

Le rapporteur public a conclu à une annulation totale ou partielle. « *Le projet ne répond pas à une raison impérative d'intérêt public majeur et ; donc l'une des conditions cumulatives de l'article L.411-2 du code de l'environnement n'est pas remplie. »*

03 12 : Seignosse – Présentation des trois projets concernant le « Nouvel arial du lac » salle Maurice Ravailhe de 16h30 à 20h30 – Jean-Pierre Lesbats a représenté la SEPANSO.

03 12 : Hagetmau – Protection d'un cèdre du Liban – Affaire suivie par Bernard Perrin

Grace au soutien de la SEPANSO Landes, le propriétaire a fini par être entendu et l'arbre sera conservé. L'affaire a été examinée par le conciliateur de justice en présence des deux parties prenantes ; le conciliateur a rappelé les règles de bon entretien des végétaux et le respect des limites de propriété. Le cèdre est hors de cause. Les parties prenantes se sont engagées à maîtriser les branches de certains végétaux (haies) qui dépassent la limite de leur propriété.

04 12 : Saint-Geours de Maremne – La préfecture répond à notre courrier du 14/10/2025 relatif au permis de construire n° 040 26125 00037 (2 pages) : dossier satisfaisant.

04 12 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation Sites et paysages – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV : 8 pages.

04 12 : Hossegor – La SEPANSO attire l'attention du préfet sur le fait que la passerelle devient pour la Ronde des Sables une tribune pleine à craquer alors qu'elle n'avait été prévue que pour la déambulation de quelques personnes. « *Le stationnement de nombreuses personnes risque d'induire l'effondrement de cette structure (Nous avons tous en mémoire Furiani). La SEPANSO a donc l'honneur de poser la question de la sécurité des spectateurs lors de la Ronde des Sables.* »...

05 12 Bordeaux (de 10 à 12h00) - Le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne et la préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne ont lancé le processus de révision des zones vulnérables aux nitrates. La SEPANSO est conviée à la réunion régionale de présentation des propositions d'évolutions de zonage. La réunion est présidée par Paul Méry, Secrétaire Général aux Affaires Régionales.

Powerpoint : 43 pages

Georges Cingal qui a représenté la SEPANSO Landes, en a profité pour poser la question du respect de la Directive Cadre Eau puisque l'on ne constate guère d'améliorations, mais que l'on constate des aggravations.

Sites sur lesquels peuvent être retrouvées les données brutes :

ADES pour les eaux souterraines : <https://ades.eaufrance.fr/recherche/index/Qualitometre>

NAIADES pour les eaux superficielles : <https://naiades.eaufrance.fr/acces-donnees#/physicochimie>

05 12 : Aire sur l'Adour - Enquête publique préalable à une demande de permis de construire d'environ 17 hectares pour l'édification d'une centrale photovoltaïque sur une zone agricole – La SEPANSO critique les 3 projets présentés : 2 pages

05 12 : Bayonne (à 14h30) – Commission de suivi de site de l'aciérie Celsa – Georges Cingal excusé.

06 12 : Soorts-Hossegor – L'avocate de la commune écrit au Commissaire enquêteur en charge du dossier de modification. N°2 du PLUi de MACS proteste contre le contenu des observations adressées par Me Wattine le 01/12/2025. Grace à la copie de ce courrier, la SEPANSO apprend que le certificat d'urbanisme délivré sur la parcelle AL 48 a été retiré le 5 décembre.

06 12 : Consultation du public jusqu'au 19/12/2025 - Projet d'arrêté définissant le statut de protection du loup (Canis lupus) et fixant les conditions et limites de sa destruction –

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-definissant-le-statut-de-a3276.html>

Observations SEPANSO : « *Avis très défavorable à la nouvelle modification du statut de protection du loup. Nous sommes extrêmement surpris par ce projet d'arrêté. La France qui s'autoproclame défenseur de la biodiversité (et de bien d'autres problématiques soit dit en passant) imagine un nouveau déclassement du statut de protection du loup. Autrefois la France pratiquait les enquêtes commodo-incommodo. Aujourd'hui la SEPANSO constate que la France néglige de prendre en compte le rôle positif des loups qui prédatent sangliers et cervidés. Pourtant les services de l'État ne peuvent ignorer que bien souvent les dégâts causés par ces animaux sont très lourds ; leur régulation qui est une énorme charge financière mériterait d'être mise en regard des charges pour les éleveurs induites par la présence de loups. Ce dossier mériterait une étude d'impact économique ! Le gouvernement ne semble écouter que les chambres d'agriculture alors qu'il devrait écouter toutes les composantes sociales du pays ! La SEPANSO qui a pris connaissance de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature invite Madame Barbut, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, à prendre en compte cet avis. IL faut revoir notre stratégie nationale pour prendre effectivement en compte la reconquête de la biodiversité dans notre pays et assurer le rétablissement des équilibres naturels qui reposent sur la présence de prédateurs. »*

07 12 : Enquête publique préalable à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud – Observations SEPANSO : 5 pages

07 12 : Seignosse – Suite à la concertation citoyenne organisée le 3 décembre, la SEPANSO écrit au président de la C.C. MACS : 2 pages + rappel de la correspondance du 14/04/2025

08 12 : Hossegor – Affaire 2503056-3 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par la SELARL ETCHE AVOCATS : 13 pages

08 12 : Visioconférence – Conseil d'administration de la SEPANSO Landes

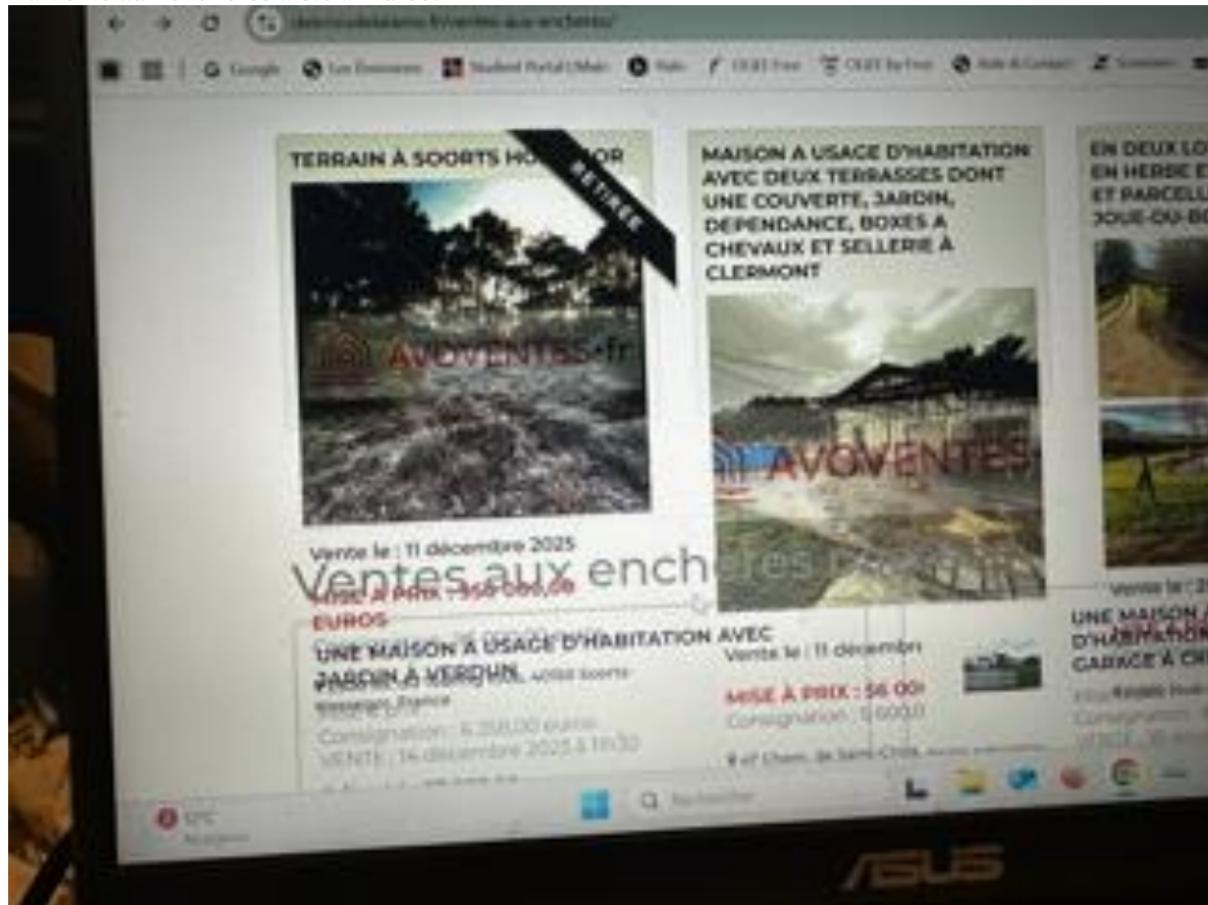
09 12 : Mont de Marsan (à 14h00) - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

09 12 : Mimizan (à 14h00) - Réunion d'examen conjoint du dossier de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme

09 12 : Hossegor – Le 18 novembre 2025, dans l'intérêt de la SEPANSO agissant en faveur de l'environnement, Me Wattine avait écrit au maire à propos de la mise en vente à la barre du tribunal judiciaire de Dax d'un terrain propriété situé à Soorts-Hossegor, face au Lac marin, 2500 avenue du Touring Club, d'une contenance de 2740 m². Mise à prix : 950 000 euros.

Le 5 décembre le maire a procédé au retrait du certificat d'urbanisme délivré le 13 novembre 2025.

La vente aux enchères a été annulée.



09 12 : Moliets – La SEPANSO reçoit copie du long courrier (7 pages) adressé au préfet des Landes par un notaire adhérent qui attentivement les problèmes à l'embouchure du Courant d'Huchet. Il lui rappelle, par exemple que l'avis 594 240731 du Ministère de la Transition Écologique précise : « *En cas de rupture du bouchon sableux mis en place au niveau de l'ancien lit, une seconde intervention de détournement, identique à la première, peut être mise en œuvre...* »

11 12 : Bayonne (de 15h à 17h au 4 allée des Platanes dans les locaux du conseil départemental, salle Bakia) – Commission locale de l'eau du SAGE Adour Aval – Georges Cingal...

12 12 : Mont de Marsan (09h30) - Commission Départementale d'Aménagement Commercial – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

12 12 : Pontonx sur l'Adour - Projet de centrale solaire flottante – Consultation du public – Observations SEPANSO : 2 pages – « La SEPANSO s'étonne que ce projet ait pu être dispensé de passer par la procédure d'enquête publique... »

15 12 : Biscarrosse – Arrêté municipal : « ... jusqu'au 31 janvier 2025, l'accès par l'esplanade centrale menant aux plages océanes est interdit et fermé à tout piéton ou engin... » - La municipalité reconnaît que l'érosion a eu raison des travaux de consolidation.

16 12 Mont de Marsan : Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.
Georges Cingal n'a pas pu représenter la SEPANSO car des agriculteurs ont barré la 2 x 2 voies entre Dax et Mont de Marsan

16 12 : Mimizan - **Le Conseil d'État confirme définitivement l'illégalité du défrichement du Parc d'Hiver** - Le Conseil d'État, par décision rendue le 16 décembre 2025 (n° 502257), a refusé d'admettre le pourvoi de la commune de Mimizan contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 8 janvier 2025. Cette décision met un point final à un long contentieux : l'autorisation préfectorale de défricher 16 hectares au Parc d'Hiver est définitivement annulée. Ce refus d'admission repose sur un constat sans ambiguïté : **aucun des moyens soulevés par la commune n'était sérieux**. Le Conseil d'État balaie ainsi l'ensemble des critiques formulées par Mimizan.

17 12 : Loup – 213 organisations (dont la SEPANSO Aquitaine) ont agi avec le European Environment Bureau pour demander aux Ministres de l'Environnement et aux Ministre de l'Agriculture des États membres de l'Union européenne que le statut de protection du loup ne soit pas abaissé

17 12 : Mont de Marsan - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal représente les associations de protection de la nature et de l'environnement

17 12 : Vieux-Boucau (à 10h00 Maison des Clubs, côté Fronton, av. de la Liberté) - Copil Natura 2000 Marenzin - Acte du transfert de l'animation, Bilan de l'animation 2025 et Perspectives pour 2026 – SEPANSO non représentée – Compte rendu de la réunion : 3 pages.

18 12 : Poissons migrateurs – Le Conseil d'administration a étudié la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (arrêt du 02-12-2025 - 23BX02117) annulant le jugement T A de Pau du 22-05-2023 favorable aux associations de protection de la nature. Dans la mesure où l'article 26 rajouté à l'autorisation de départ constituait bien une autorisation de pêcher dans le port, de surcroît en zone Natura-2000, la SEPANSO 40 décide de confier à Maître Guillaume LÉCUYER, avocat auprès du Conseil d'État, le soin de se pourvoir devant la plus haute juridiction administrative pour défendre l'environnement et les intérêts de la Fédération SEPANSO Landes.

18 12 : Substances chimiques éternelles (PFAS) et droits humains – Georges Cingal a adressé au Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies les observations de la SEPANSO (1 page) en attirant son attention sur les propositions d'allègement des autorisations de commercialisation envisagées par la Commission de l'Union européenne. Il a attaché au courriel la communication de Pesticides Action Network du 16 décembre (*La Commission européenne se retire du pire plan, mais ouvre toujours la porte à des approbations illimitées de pesticides et à une protection plus faible*)

19 12 : Hossegor - Affaire 2503056-3 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par Me Laplace : 7 pages + 3 pièces jointes.

19 12 : Dax - Nouveaux travaux projet immobilier NEXITY – BY n°194 et BY n°195 Rue Colbert (Macro-Lots 11 et 12) – Alors que la réunion de chantier qui était prévue le 18 décembre a été reportée, les travaux de terrassement aux abords des constructions ont été réalisée apparemment sans tenir compte des engagements pris lors de la réunion précédente. Notre adhérente a donc adressé un courrier au maire de Dax après avoir échangé avec la SEPANSO (3 pages avec 7 photos).

19 12 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier Photovoltaïque – Pourvoi n° C 25-18.318 - Le 19 décembre Me Texier a adressé à la Cour de cassation un mémoire ampliatif pour demander l'annulation de l'Arrêt de la Cour d'Appel de Pau (N° 25/1826) en date du 16 juin 2025

22 12 : Lit & Mixe – Dossier 2402519 – Me Florent Verdier dépose un mémoire en réplique au Tribunal administratif de Pau (14 pages + 24 pièces jointes) – Rappel La SEPANSO conteste la délibération en date du 30 juillet 2024 par laquelle le conseil municipal de la commune de LIT -ET -MIXE a décidé de : « - céder [à la société SOVI SUD OUESTVILLAGES] le terrain dont la surface urbanisable issue de la parcelle cadastrée section AE parcelle n° 577 d'une totalité de 11ha02a71ca et limitée à 7ha12a75ca, au prix de cinq millions cent mille euros TTC, soit un montant HT de quatre millions deux cent cinquante mille euros » et « - d'accepter [certaines] conditions [suspensives] de la vente.

22 12 : Lit & Mixe – Dossier 2402903- Me Florent Verdier dépose un mémoire en réplique au Tribunal administratif de Pau (10 pages + 26 pièces jointes) – Rappel la SEPANSO conteste la décision implicite de rejet née du silence gardé par Madame la Préfète du Département des Landes pendant plus de 2 mois sur le recours gracieux notifié le 6 novembre 2023 par M. Y.J. (adhérent SEPANSO) par lequel ce dernier a demandé le retrait de l'arrêté n°2023 -1144 en date du 13 septembre 2023 et le réexamen de la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle section AE n°577 déposée par la société été par action simplifiée SUD -OUEST VILLAGES (SOVI) sur la commune de LIT -ET -MIXE.

22 12 : Lit & Mixe – Dossier 2402903- Me Florent Verdier dépose un mémoire en réplique au Tribunal administratif de Pau (34 pages + 13 nouvelles pièces jointes) – Rappel la SEPANSO conteste l'arrêté valant PERMIS D'AMENAGER n°40 15724X 001 du 20 septembre 2024par lequel le maire de la commune de LIT -ET -MIXE a autorisé l'aménagement par la société SOVI SUD OUEST VILLAGES d'un lotissement de 99 lots sur la commune de LIT & MIXE.

23 12 : Espèces protégées - Le Ministère de la Transition Écologique a décidé de renoncer au projet qui visait à faciliter la destruction des espèces protégées. La ministre a décidé de tenir compte du résultat de la consultation publique et de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) ! [2025_10_dce_r.411-3_motifs_de_la_decision.pdf](#)

Que nos adhérents qui avaient participé à cette consultation (comme nous-mêmes) soient remerciés.

23 12 : « Fleuve et côtiers du Bassin d'Arcachon » – L'Association de Défense des Eaux du Bassin d'Arcachon (ADEBA) adresse une lettre ouverte (2 pages) aux signataires du Contrat de Territoire validé le 28 novembre 2025 – La SEPANSO Landes, concernée par le bassin des Leyre, en reçoit copie.

23 12 : Moliets – Suite à la publication du PV de a réunion du conseil municipal le 04 novembre, la SEPANSO adresse un courriel à la Secrétaire générale de la préfecture.

26 12 : Lit & Mixe – le Tribunal administratif reporte la clôture des 3 instructions (voir-dessus) au 30 janvier 2026

26 12 : Moliets – La SEPANSO reçoit copie du courrier (2 pages) adressé par un adhérent au préfet à propos de l'Aire maritime protégée du Courant d'Huchet – Notre adhérent souhaite obtenir copie du Document d'Objectif que la SEPANSO ne possède pas.

31 12 : Léon – Affaire 2400138-3 - Le Tribunal administratif de Pau rejette la requête la SEPANSO Landes qui demandait l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2023 par le lequel le maire de la commune a délivré à Madame B-G. un permis d'aménager un parc résidentiel de loisirs – 11 pages

31 12 : Léon – Affaire 2400264-3 – Le Tribunal administratif de Pau annule l'arrêté du 29 novembre 2023 par lequel la préfète des Landes a délivré à la SAS Paloma Resort Les Landes Insolites une dérogation à l'interdiction d'espèces protégées et de leurs habitats en vue de l'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs.

La SEPANSO remercie Me Dominique Wattine qui défendait nos intérêts. La SEPANSO se demande comment le parc résidentiel pourra être réalisé sans destruction d'espèces protégées !

....

Documents :

Et si on mangeait local : ce que les circuits courts vont changer dans mon quotidien - Patrick Philippon avec Yuna Chiffolleau et Frédéric Wallet – 171 pages - Quae ed.
publication@quae.com

Revue Sésame n° 18 – décembre 2025 – 64 pages – INRAE + Agrobiosciences
https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/sesame_n18-dec-2025-mission_agrobiosciences_inrae-web.pdf

Forêt de Gascogne – Hors-série Nématode du pin – 20 pages – Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
<https://www.maisondelaforet-sudouest.com/wp-content/uploads/2025/12/FDG-723-2025-11-HORS-SERIE-NEMATODE-DU-PIN.pdf>

La salinisation – Guide préparé par FNE Occitanie-Méditerranée – 5 pages
<https://fne-ocmed.fr/wp-content/uploads/2025/11/FNE-OcMed-Guide-Salinisation-vf-WEB-1.pdf>

Rapport préliminaire “Subventions à la filière foie gras en Nouvelle-Aquitaine : analyse économique, politique et éthique d’un modèle agricole sous perfusion publique” – Observatoire des Subventions et Aides Agricoles en France – 12 décembre 2025
<https://obsaf.fr/nos-rapports/filiere-foie-gras/>
Rapport complet : 104 pages

Rapport spécial 23/2025: Gestion des déchets municipaux – Malgré l’amélioration progressive, des défis subsistent pour les progrès de l’UE vers la circularité
<https://www.eca.europa.eu/en/publications/SR-2025-23>

Le tour de France des forêts en bus : le film de Canopée Forêts Vivantes (1 heure 10)
<https://www.youtube.com/watch?v=PYRCwX3uQfo>

Forêt & Innovation - La gestion forestière : pas si simple – Tiré à part Revue technique du CNPF – 38 pages
https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2025-12/Tir%C3%A9%20%C3%A0%20partVdef_gestion%20pas%20si%20simple_PRN.pdf

Alliance pour l’énergie locale – 12 organisations (dont FNE) s’unissent pour que les énergies renouvelables et l’intérêt local soient enfin indissociables
<https://energie-partagee.org/creation-de-lalliance-pour-lenergie-locale/>

Pêche – Peut-on encore sauver le dauphin commun ? – Dossier FNE
<https://fne.asso.fr/dossiers/peche-peut-on-encore-sauver-le-dauphin-commun>

Liste rouge des araignées de Nouvelle Aquitaine 2025 – Fauna/Université de Bordeaux – 40 pages
<https://observatoire-fauna.fr/ressources/publications?typePublication=fauna&themesID%5B%5D=4>

Bilan CESER 2025 – 28 pages
https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2025-12/CeserNA_Bilan_Activite_2025_Final_Web2.pdf

Climat : S’adapter en Nouvelle Aquitaine – Cahier des solutions Néo-Terra – 104 pages
<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/quelles-solutions-pour-sadapter-au-climat-de-demain-en-nouvelle-aquitaine>

Les acteurs de l’eau en Nouvelle Aquitaine – Agence Régionale de la Biodiversité – 19 pages
https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2025/12/ActeursEauNA_VF_web_planches.pdf

**Programme de recherche Stygofaune : vers un bio-indicateur de la qualité des eaux souterraines
SEPANSO + Poitou Charente Nature (FNE Nouvelle Aquitaine)**
<https://www.stygofaune-france.org/>

Financer le climat, la nature et la transition juste dans le budget européen 2028-2034 - Propositions du Réseau Action Climat – 16 pages – décembre 2028
<https://reseaucationclimat.org/wp-content/uploads/2025/12/propositions-du-reseau-action-climat-pour-le-budget-europeen-2028-2034.pdf>

La flore menacée par le changement climatique en Nouvelle Aquitaine 2025 – Conservatoire BotanIQUE Sud-Atlantique – 103 pages
https://obv-na.fr/ofsa/ressources/8_docs/CBN_2025_Flore_SentiNA_v1.pdf

Documents en anglais :

Chemical pollution and men's health: a hidden crisis in Europe – Health & Environment Alliance – 56 pages
https://www.env-health.org/wp-content/uploads/2025/11/2025_Chemical-Pollution-and-Mens-Health-Report.pdf